



Le pari de la recherche et de la compétitivité

Une recherche relancée, avec un plan d'investissement de près de 20 milliards d'euros; un secteur de l'énergie préparé à l'ouverture européenne; une sécurité du nucléaire civil renforcée; une agriculture dotée de nouvelles perspectives: en 2006, l'Assemblée aura préparé l'avenir de différents secteurs-clés de notre économie, confortant leur compétitivité dans un monde toujours plus ouvert et exigeant.



Fusion GDF-Suez les députés débattent et tranchent

Fruit de débats longs et passionnés, la loi du 7 décembre 2006 a pour objectif premier de préparer nos entreprises énergétiques à l'ouverture à la concurrence européenne, prévue pour le 1^{er} juillet 2007. Mesure-clé du projet soumis par le Gouvernement, l'abaissement de la part minimale de l'État dans le capital de Gaz de France répond à l'intention de rendre possible la fusion de cette entreprise avec le groupe Suez et de favoriser ainsi, pour le secteur gazier, la constitution d'un « champion national » en mesure de résister aux OPA de sociétés étrangères.

Vivement combattue par l'opposition, attachée, soit comme François Brottes à assurer une meilleure continuité du service public, soit comme Daniel Paul à « un pôle cent pour cent public regroupant EDF et Gaz de France », cette disposition n'a été finalement avalisée par les députés qu'assortie de conditions strictes garantissant la pérennité du service public.

Le texte adopté assure à l'État une participation d'au moins un tiers du capital du nouvel ensemble, correspondant à la minorité de blocage. Il prévoit une « action spécifique » qui confère à la puissance publique, de manière permanente, le droit de s'opposer aux décisions de l'entreprise qui menaceraient la continuité ou la sécurité des approvisionnements de la France

en énergie. Des commissaires du Gouvernement pourront être nommés par l'État dans le nouveau groupe.

Au terme du débat, plusieurs orateurs, tel Jean Dionis du Séjour, ont tenu à saluer l'esprit de responsabilité à la fois de l'exécutif, qui a laissé le débat se dérouler jusqu'à son terme, et de l'opposition qui, malgré le dépôt initial de plus de 100 000 amendements, a choisi « d'exprimer ses convictions » sans entraver la discussion parlementaire.



Un statut

pour le nucléaire civil

Deux textes majeurs sont venus cette année donner un cadre adapté aux activités nucléaires civiles. La réglementation du nucléaire français, le plus important au monde en densité, reposait en effet sur une base législative très ténue combinée à un décret datant de 1963, prévoyant que les installations nucléaires de base sont « soumises à autorisation ». **La loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire** met enfin un terme à ce quasi vide juridique en définissant un statut complet et cohérent. Pilier du nouveau dispositif, l'impératif de

transparence est garanti par la transformation de l'Autorité de sûreté nucléaire en autorité administrative indépendante. Indispensable complément de ce premier texte, **la loi de programme du 28 juin 2006 organise la gestion durable des matières et déchets radioactifs**. Selon son rapporteur Claude Birraux, « jamais une loi n'a fait l'objet d'autant de discussions, de contributions scientifiques et d'évaluations d'origine différente ». Cette loi autorise, en aval du cycle de production, la création d'un centre de stockage en couche géologique profonde selon une procédure



garantissant la réversibilité des installations. Elle crée les conditions d'une vraie concertation en plaçant le Parlement au centre du processus. Elle organise enfin le futur financement du recyclage en imposant aux opérateurs la constitution de provisions pour la gestion de combustibles usés et le démantèlement des installations.

19 milliards d'euros pour la recherche

Faciliter la coopération entre les différents acteurs, offrir des carrières scientifiques plus attractives, soutenir l'effort d'innovation des entreprises : telles sont les ambitions du Pacte pour la recherche auquel les députés ont, par l'adoption de la loi de programme du 18 avril 2006, donné une réalité concrète. Selon l'engagement pris en 2005, des moyens financiers sans précédent, soit 18,4 milliards d'euros de budget supplémentaire, sont mobilisés pour les cinq ans à venir au profit de cette priorité nationale. Marqués sur certains points par un consensus entre les groupes, les débats parlementaires ont permis de faire apparaître qu'au-delà de la question financière, notre outil de recherche souffrait principalement d'un défaut d'organisation et de cohérence. C'est

pourquoi les députés ont largement approuvé la création des « pôles de recherche » qui, à l'échelon local, permettront de fédérer recherche universitaire et recherche privée. Dans le même esprit, des « réseaux thématiques de recherche avancée » permettront de bâtir des collaborations entre établissements de haut niveau et de **favoriser des projets d'excellence de dimension internationale**. Une trentaine d'amendements issus de tous les groupes ont parachevé la mise au point de cette nouvelle architecture, les députés veillant notamment à doter celle-ci d'outils d'information et d'évaluation garantissant l'emploi optimal des moyens exceptionnels mobilisés par la puissance publique.



Un développement durable pour l'agriculture française

Représentant un million et demi d'emplois, l'agriculture est au carrefour de multiples enjeux d'avenir : environnement, aménagement du territoire, construction européenne... Aussi les députés ont-ils consacré des débats approfondis à l'examen de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006. La Commission des affaires économiques, après avoir approuvé les grands axes du projet - renforcement de la compétitivité

des filières, encouragement à la création de véritables entreprises - s'est employée à enrichir le contenu de la loi. Plusieurs dispositions, immédiatement opérationnelles, ont ainsi été adoptées, parmi lesquelles un plan facilitant la création d'emplois agricoles et **l'instauration d'aides au développement des « débouchés extra-alimentaires », tels que les biocarburants**. En séance publique, les députés ont veillé à ce que l'on tire

mieux parti du gisement d'emplois du secteur agricole. Plusieurs amendements de Jacques Le Guen ont ainsi permis l'instauration d'un contrat emploi-formation agricole et l'exonération des cotisations patronales pour les CDI créés par les groupements d'employeurs agricoles. Au terme des débats, le rapporteur Antoine Herth a pu rendre hommage à « la contribution constructive » des orateurs de l'opposition, en particulier Jean

Gaubert et André Chassaigne, et estimé que le travail parlementaire avait abouti à un « texte cohérent et novateur, qui prépare l'agriculture à relever les défis de demain ». Sur un terrain connexe, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 tend à permettre à notre pays d'atteindre un bon état écologique des différentes masses d'eau en 2015, conformément à une directive européenne.